

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION OBLIGATOIRE RÉMUNÉRÉE EN ESPÈCES

éventuellement suivie d'une offre de reprise par



Natixis Belgique Investissements SA

une société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi avenue Louise 382, 1050 Bruxelles, Belgique inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0885.674.633, RPM Bruxelles (francophone) (l' « Offrant »)

PORTANT SUR L'INTÉGRALITÉ DES ACTIONS ET DES WARRANTS QUI NE SONT PAS ENCORE DÉTENUS PAR L'OFFRANT ÉMIS PAR

DALENYS SA



dalenYs

une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé rue Jourdan 41, 1060 Saint Gilles, Belgique, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.265.120, RPM Bruxelles (francophone), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Brussels et sur le marché Euronext Paris, Compartiment C (la « Société Visée »).

L'offre porte sur 8.620.827 actions représentant 45,71 % du capital et 38,67 % des droits de vote de la Société Visée ainsi que sur 5.000 warrants. Les termes utilisés dans la présente communication ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus.

Prix offert	9 EUR par action et 1,43 EUR par warrant
Période d'acceptation initiale	Du 11 décembre 2017 au 22 janvier 2018
Publication des résultats après la période d'acceptation initiale	29 janvier 2018
Paiement	5 février 2018
Conditions	L'offre est inconditionnelle.
Réouverture	Si l'Offrant détient moins de 90% des titres avec droit de vote de la Société Visée à la clôture de la période d'acceptation initiale, il se réserve le droit, à son entière discrétion, de rouvrir l'offre. Cette réouverture volontaire prend cours dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la publication des résultats de la période d'acceptation initiale, pour une nouvelle période d'acceptation de cinq (5) jours ouvrables au moins et de quinze (15) jours ouvrables au plus. Si l'Offrant détient au moins 90% des titres avec droit de vote de la Société Visée à la clôture de la période d'acceptation initiale, l'offre est obligatoirement rouverte conformément à

l'article 35, 1°, lu en combinaison avec l'article 57 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition (l' « Arrêté Royal OPA »).

En cas de réouverture obligatoire en vertu de l'article 35, 1°, lu en combinaison avec l'article 57 de l'Arrêté Royal OPA, l'offre est ouverte dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la publication des résultats de la dernière période d'acceptation, pour une nouvelle période d'acceptation de cinq (5) jours ouvrables au moins et quinze (15) jours ouvrables au plus.

Offre de reprise

L'Offrant a l'intention de lancer une offre de reprise, conformément à l'article 513 du Code des sociétés et aux articles 42 et 43, lu en combinaison avec l'article 57 l'Arrêté Royal OPA (*squeeze out*) si les conditions sont remplies.

Prospectus, formulaire d'acceptation et mémoire en réponse

Le prospectus (auquel sont annexés le mémoire en réponse et le formulaire d'acceptation) peut être obtenu gratuitement aux guichets de KBC Bank NV et CBC Banque SA, ou par téléphone auprès de KBC Bank NV au +32 78 15 21 53 (néerlandais et anglais), auprès de CBC Banque SA au +32 (0)800 92 020 (français et anglais) ou auprès de Bolero au +32 32 83 29 81 (français, néerlandais et anglais). Les versions électroniques du prospectus et du formulaire d'acceptation sont également disponibles sur :

www.kbcsecurities.com/services/corporate_finance/Prospectus.aspx (français, néerlandais et anglais), www.kbc.be (français, néerlandais et anglais), www.cbc.be (français), www.bolero.be (français et néerlandais), www.natixis.com et www.dalenys.com.

Dépôt des formulaires d'acceptation et frais

Les détenteurs de titres peuvent accepter l'offre et vendre leurs titres en complétant, signant et introduisant dûment le formulaire d'acceptation au plus tard le dernier jour de la période d'acceptation initiale, soit le 22 janvier 2018 à 16h00, ou, le cas échéant, de la période d'acceptation ultérieure en cas de réouverture de l'offre. Le formulaire d'acceptation dûment complété et signé peut être déposé gratuitement et directement auprès de KBC Bank NV et CBC Banque. Les détenteurs de titres peuvent également choisir de faire enregistrer leur acceptation directement ou indirectement auprès d'autres intermédiaires financiers. Dans cette hypothèse, ils sont invités à se renseigner sur les coûts et les tarifs que ces organisations perçoivent et qu'ils auront à supporter.

Par ailleurs, l'Offrant s'engage à placer et maintenir un ordre d'achat inconditionnel des actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris au prix de 9 EUR pendant toute la période d'acceptation initiale et toute période d'acceptation subséquente.

**Taxe sur les opérations de bourse
Etablissement-guichet**

L'Offrant prend en charge la taxe sur les opérations de bourse.

